

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet
de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE.

TOME III

ENVIRONNEMENT

Par M. Hubert MARTIN,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Leon Eeckhoutte, président ; Henri Cailla-
vet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, vice-présidents ; Pierre Bouneau,
Jacques Habert, Paul Seramy, Maurice Vèrillon, secrétaires ; Jean de Lagneux, René
Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Philippe de Bourgoing, Jacques Boyer-
Andrivet, Michel Caidagues, Gabriel Calmels, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Charles
Durand, Charles Ferrant, Maurice Fontaine, Louis de la Forest, Claude Fuzier, Mme Brigitte
Gros, MM. Bernard Hugo, Robert Lacoste, Christian de la Malène, Mme Hélène Luc,
MM. Kieber Malécot, James Marson, Hubert Martin, Roger Mureau, Dominique Pado, Sosefo
Makape Papiho, Guy Pascaud, Pierre Petit, Maurice Pic, Roland Ruet, Guy Schmaus, Franck
Serusclat, Georges Spénaie, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin,
Pierre Vallon, Frédéric Wirth.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale : 5^e législ. : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 10), 3148
(tome VI) et in-8° 770.

Sénat : 87 et 88 (tomes I, II et III, annexe 6) (1977-1978).

Loi de finances. — Environnement - Nature - Protection de la - Pollution - Bruit - Eau
Etablissements dangereux, incinérateurs et insalubres - Mer - Parcs naturels - Littoral
(Protection de)

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
I. — Les moyens.	5
A. — Les moyens de fonctionnement.	6
1. — Les moyens financiers.	6
2. — Les moyens humains.	7
a) L'inspection des installations classées.	8
b) Les implantations locales du Ministère de l'Environnement. .	9
B. — Les crédits d'action.	11
1. — Evolution	11
2. — Répartition	11
a) Les crédits du Ministère.	11
b) Les dotations des autres Ministères.	13
II. — Les actions.	17
A. — Bilan de l'œuvre législative.	17
B. — Les différentes formes de lutte contre les pollutions.	19
1. — Les pollutions industrielles.	19
a) Les actions par contrat.	19
1° Contrats de branche.	19
2° Programmes de branche.	20
2. — La pollution atmosphérique.	20
3. — L'élimination des déchets.	21
C. — La protection du patrimoine naturel.	21
1. — Le Conservatoire du littoral.	22
2. — Les parcs nationaux et régionaux.	23
III. — Les agressions non traitées.	25
A. — Le bruit.	25
B. — L'affichage	29
Discussion en commission.	30
Conclusions	32
Annexes :	
I. — Préservation des parcs naturels régionaux.	35
II. — Ouvrages consacrés aux problèmes du bruit.	39

Mesdames, Messieurs,

Au mois d'avril de cette année, le Ministère de la Qualité de la Vie a disparu, et un Ministère de la Culture et de l'Environnement a été créé.

La structure ministérielle chargée de l'Environnement évolue donc presque annuellement. La dernière en date ne semble pas la plus mauvaise, et son apparition s'accompagne d'une sensible progression des crédits alloués aux deux secteurs qu'elle réunit.

Cette année enfin, la Protection de la Nature n'apparaît plus comme un objectif lointain auquel se rapportent plus de pieuses intentions que de moyens concrets.

Il faut s'en réjouir, car la faiblesse des crédits consacrés par le budget de 1977 à l'Environnement n'a pas permis le lancement d'actions nouvelles.

Il y aura donc beaucoup à faire au cours de l'année qui va s'ouvrir.

I. — LES MOYENS

L'an dernier, votre rapporteur avait vivement déploré la quasi-stagnation qui affectait les crédits du Ministère de la Qualité de la Vie.

Le projet de budget pour 1978 ne l'incite heureusement pas à des commentaires aussi sombres : les crédits qui y sont inscrits au titre de l'Environnement s'élèvent, en effet, à 358 millions de francs (FIANE compris), soit 139 millions de francs de plus que la dotation budgétaire pour 1977 ; en pourcentage, cette augmentation est de 63 % d'une année sur l'autre.

On mesure tout l'intérêt de cette progression si l'on considère l'évolution des dotations budgétaires allouées au Ministère de l'Environnement depuis 1975 (en millions de francs) :

1975	186
1976	180
1977	220
1978	358

Si l'on fait abstraction de la dotation du FIANE, le budget pour 1978 s'élève à 315,78 millions de francs, soit 56,32 millions de francs pour le personnel et le fonctionnement des services, et 259,46 millions de francs pour les actions et interventions.

Dans l'examen de cette croissance qui, pour être récente, n'en est pas moins significative, il faut rappeler qu'un élément reste stable : c'est la part des crédits alloués au Ministère de l'Environnement dans le total des dépenses définitives du budget de l'Etat.

Elle était de 0,061 % en 1976 et de 0,066 % en 1977 ; elle se situe, pour 1978, à 0,080 % environ.

Nous devons certes rappeler, à ce propos, les précisions apportées par M. d'Ornano, lors de la présentation de son budget à votre Commission des Affaires culturelles : « Une indéniable priorité a été réservée, dans le projet de budget pour 1978, à la défense de notre environnement ; mais le degré de protection de l'environnement ne doit pas être mesuré par l'importance des seuls crédits du Ministère, car certains organismes, comme les

agences de bassin, l'Office national de la chasse, le Conseil supérieur de la pêche et plusieurs autres Ministères, concourent, pour des sommes appréciables, à cette protection. »

Cette remarque est fondée ; mais elle conduit votre rapporteur à se joindre à l'initiative des parlementaires, tant de l'Assemblée Nationale que du Sénat, qui estiment désormais nécessaire l'établissement d'une « enveloppe-environnement », comme il existe déjà une « enveloppe-recherche ».

Cette procédure budgétaire ne pourrait que conforter la position du Ministre de l'Environnement, auquel est souvent reprochée la minceur des crédits de son département.

La définition d'une enveloppe-environnement permettrait de fixer avec précision le montant des divers crédits affectés à ce secteur, alors qu'il est difficile, aujourd'hui, du fait de leur caractère épars, d'en prendre une juste vue.

(Un tableau précisant la part des crédits consacrés à la Protection de l'Environnement par les différents Ministères est inséré dans la partie du rapport consacrée aux crédits d'investissement.)

A. — Les moyens de fonctionnement.

1. — LES MOYENS FINANCIERS

Répartition des crédits de fonctionnement (en francs).
Pourcentage de progression par rapport à 1977.

RUBRIQUES	ENVELOPPE Recherche 'prévisions 1978).	POURCENTAGE		BUDGET de fonction- nement 'prévisions 1978).	POURCENTAGE		TOTAL 'prévisions 1978).	POURCENTAGE 1978/1977.	
		1978	1977.		1978	1977.			
Personnel ..	2 623 725	+	11,4	34 422 170	+	3,8	37 045 893	+	5,4
Matériel ...	669 579	-	10,5	18 602 592	+	6,6	19 272 171	+	6,7
Totaux ..	3 293 304	+	11,2	53 024 762	+	5,5	56 318 066	+	5,8

On peut voir que ce n'est pas sur ce chapitre que s'est porté l'essentiel de la progression des crédits. Les crédits de fonctionnement sont simplement maintenus d'une année sur l'autre.

Ce maintien correspond à la volonté proclamée par le Ministre de l'Environnement de ne pas voir croître ses effectifs, mais d'exercer plutôt une action de coordination auprès des divers autres services ministériels mis à sa disposition.

Votre rapporteur avait déjà émis, l'an passé, des réserves sur cette conception et sur l'efficacité qui en est escomptée. Son scepticisme n'a pas faibli et il regrette que les services régionaux du Ministère ne soient pas plus étoffés.

2. — LES MOYENS HUMAINS

Le projet de budget pour 1978 ne comporte pas de créations d'emplois dans les services de l'Environnement. Seules sont prévues des régularisations de personnels au sein de l'Inspection des installations classées.

Quinze postes de contractuels sont supprimés à l'administration centrale ; ces emplois correspondaient au personnel de cabinet et leur suppression découle de la nouvelle organisation ministérielle.

Personnels affectés au Ministère de l'Environnement.

	EFFECTIFS 1976			EFFECTIFS 1977			EMPLOIS créés ou supprimés en 1978.			EFFECTIFS 1978		
	Titulaires.	Contractuels.	Totaux.	Titulaires.	Contractuels.	Totaux.	Titulaires.	Contractuels.	Totaux.	Titulaires.	Contractuels.	Totaux.
<i>Budget de l'Environnement.</i>												
<i>Administration centrale :</i>												
Hors recherche.....	102	148	250	121	218	339	»	- 15	- 15	121	203	324
Enveloppe recherche...	»	30	30	»	30	30	»	»	»	»	30	30
<i>Délégations régionales à l'Environnement (y compris ateliers).....</i>	25	68	91	25	81	106	»	»	»	25	81	106
Totaux.....	127	244	371	146	329	475	»	- 15	- 15	146	314	460
<i>Cadres d'emploi.</i>												
Totaux.....	71	25	96	50	18	68	»	»	»	50	18	68
<i>Personnel à disposition.</i>												
<i>Délégations régionales à l'Environnement.....</i>	13	»	13	12	»	12	»	»	»	12	»	12
<i>Inspection établissements classés.....</i>	307	20	327	323	24	352	+ 25	»	+ 25	353	24	377
Totaux.....	320	20	340	340	24	364	+ 25	»	+ 25	365	24	389
Totaux généraux...	518	289	807	536	371	907	+ 25	- 15	+ 10	561	356	917

Soulignons que, sur les 917 personnes employées à l'Administration centrale, 389 sont mises à la disposition de ce Ministère, et que, parmi les personnels relevant du ministère, 314 sont des contractuels.

Cette répartition est une autre illustration de la conception que se fait le Ministère de sa mission : incitation, impulsion, coordination.

Les exigences d'une administration, même de « mission », sont-elles bien remplies par une structure aussi précaire ?

a) *L'Inspection des installations classées.*

Les seules créations d'emplois concernant l'Environnement proposées pour 1978 sont destinées à renforcer l'Inspection des établissements classés.

Ces emplois seront donc inscrits au budget du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ; les personnels seront placés sous l'autorité du Ministre de la Culture et de l'Environnement.

Ces créations portent sur :

- 1 emploi d'ingénieur des mines ;
- 2 emplois d'ingénieur des travaux publics de l'Etat ;
- 2 emplois d'assistant technique ;
- 10 emplois de sténodactylographe ;
- 10 emplois d'agent technique de bureau.

Ces personnels étant déjà employés en 1977, à divers titres, par l'Inspection des installations classées, ces créations d'emplois constituent des régularisations de situation et ne traduisent pas une augmentation réelle des effectifs affectés à l'Inspection.

Le programme de renforcement de l'Inspection des installations classées préparé en 1968 comprenait, sur cinq ans, le recrutement de 260 ingénieurs et techniciens et de 180 agents du personnel administratif dans le cadre des services de l'Industrie et des Mines. Compte tenu des postes qui ont été créés en 1976, ce programme s'est réalisé pour les ingénieurs et techniciens mais non pour les personnels administratifs (67 postes créés).

Actuellement, l'inspection compte un effectif budgétaire total de 352 personnes se répartissant en 273 ingénieurs et techniciens et 79 personnels administratifs.

Le tableau ci-près indique les postes créés de 1969 à 1977, ainsi qu'un total cumulé :

	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Ingénieurs et techniciens	0	54	31	36	55	40	0	24	13
Personnels administratifs	0	0	13	18	0	10	0	26	12
Total	0	54	64	54	55	50	0	50	25
<i>Total cumulé.</i>									
Ingénieurs et techniciens	0	54	105	141	196	236	236	260	273
Personnels administratifs	0	0	13	31	31	41	41	67	79
Total	0	54	118	172	227	277	277	327	352

Le lecture de ce tableau permet d'apprécier l'effort méritoire qui a été accompli pour renforcer les dispositifs de contrôle. Cet effort reste, cependant, très en-deçà des nécessités requises par une inspection sérieuse des installations classées, dont la loi du 19 juillet 1976 a étendu le nombre.

b) *Les implantations locales du Ministère de l'Environnement.*

La situation des personnels « locaux » du Ministère de l'Environnement n'a guère évolué depuis l'année dernière :

— les effectifs de l'*Inspection des installations classées* restent stables ;

— les *délégations régionales à l'Environnement* existent maintenant dans vingt-trois régions ; les services du Ministère nous ont cependant indiqué que six de ces postes étaient pour l'instant vacants, pour des raisons diverses.

Ces services nous ont également signalé qu'un infléchissement du rôle des délégués régionaux était en train de s'opérer : ayant au départ pour mission de conseiller les préfets dans la mise en œuvre de la politique de l'Environnement au niveau territorial, ils ont vu les objectifs de cette mission se déplacer progressivement dans les départements.

Le temps passé sur les problèmes de planification et de programmation à l'échelon de la région s'est réduit petit à petit au profit du temps consacré aux départements, au plan desquels les problèmes concrets trouvent leur solution.

Aussi bien une évolution concomitante des prérogatives attachées aux fonctions de délégué régional est-elle en train de se produire.

Les comités départementaux de l'Environnement : l'affirmation du rôle du département dans la mise en œuvre de la politique de l'Environnement s'est accompagnée d'une progression dans l'organisation et le fonctionnement des bureaux départementaux de l'Environnement.

Les préfetures ne disposent pas toutes d'une structure correspondant exactement aux directives de la circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 2 décembre 1975. Mais les éléments constitutifs de ces bureaux (contrôle des établissements classés, urbanisme, sites, espaces verts, tourisme, etc.) semblent exister partout, mais souvent dispersés entre les différentes directions de la préfeture.

Leur vocation essentielle est d'assister les Préfets dans les tâches administratives prolongeant leur action en matière d'environnement et d'assurer l'information et l'orientation du public.

Ils sont aidés en cela par les délégués régionaux, qui, dans le cadre de leur mission de conseil, ont la charge d'entretenir avec ces bureaux des rapports étroits et de guider leur action.

Les ateliers régionaux des sites et paysages : ces neuf ateliers disposeront des mêmes crédits de fonctionnement qu'en 1977.

Compte tenu de la faiblesse des moyens dont disposent ces organismes, ainsi que des priorités d'actions définies au niveau central, il est prévu en 1978 de réorienter le domaine d'intervention des ateliers en le concentrant sur deux types d'actions essentiels :

1° La mise en œuvre du décret d'application de l'article 2 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature et de l'Environnement (études d'impact) qui conduira les ateliers régionaux des sites et paysages à :

— assister le délégué à l'Environnement pour fournir un avis du Ministre de la Culture et de l'Environnement sur les études d'impact dont il est saisi (ou se saisit) ;

— engager en liaison avec l'Atelier central de l'Environnement des études d'impact à caractère méthodologique ;

— participer à l'action de formation et d'information qui incombe à l'Atelier central de l'Environnement ;

2° L'assistance à la préparation des chartes constitutives des parcs naturels régionaux et à leur révision, et le suivi de l'application régionale du décret du 24 octobre 1975 relatif aux parcs naturels régionaux.

B. — Les crédits d'action.

1. — EVOLUTION

Le tableau suivant retrace l'évolution des crédits d'action :

Actions et interventions.

	1977	PREVISIONS 1978	POURCENTAGE 1978/1977.
(Milliers de francs.)			
TITRES III ET IV			
Crédits d'action.....	50 894	56 607	+ 11,2
Dont enveloppe recherche.....	(929)	(629)	(0)
TITRES V ET VI (FIANE exclu.)			
Autorisations de programme.....	(142 960)	(202 851)	+ 41,9
Dont enveloppe recherche.....	(26 034)	(26 401)	+ 1,4
Crédits de paiement.....	102 534	173 401	+ 69,1
Dont enveloppe recherche.....	(27 534)	(17 401)	— 36,8

Il faut y ajouter l'analyse des crédits du FIANE, qui seront de 71 millions de francs pour la dotation budgétaire (en autorisations de programme) ; à cette dotation s'ajouteront environ 53 millions de francs de prélèvements sur le Pari mutuel urbain.

2. — RÉPARTITION

a) Les crédits du Ministère.

Les autorisations de programme passent de 203 à 274 millions de francs. soit une progression de 35 % environ. Cette progression est intéressante et nécessaire, puisqu'il nous faut rappeler que ces autorisations de programme avaient fléchi de 10,5 % l'année dernière, en passant de 226,8 millions (budget de 1976) à 203,16 millions de francs (budget 1977).

Les mesures nouvelles auxquelles seront consacrés ces 274 millions de francs sont les suivantes (en francs) :

Chapitre 56-00. — Fonds de la recherche dans le domaine des eaux continentales et marines, de l'atmosphère, du bruit et de l'environnement	24 201 000
Chapitre 56-01. — Fonds de la recherche dans le domaine des eaux continentales et marines, de l'atmosphère, du bruit et de l'environnement. — Coopération internationale	2 200 000
Chapitre 57-01. — Etudes, acquisitions et travaux d'équipement concernant la protection de la nature et de l'environnement.....	31 500 000
Chapitre 65-01. — Fonds d'intervention et d'action pour la protection de la nature et de l'environnement	71 170 000
Chapitre 67-00. — Interventions dans le domaine de l'eau	67 115 000
Chapitre 67-01. — Subventions d'équipement à des organismes ou personnes publics ou privés pour la protection de la nature et de l'environnement.	77 235 000

La répartition prévisionnelle comparée (1978 par rapport à 1977) des crédits actions et interventions, suivant la structure du budget de programme, est la suivante (en millions de francs) :

PROGRAMMES	1977		1978	
	Dépenses ordinaires.	Investissements, autorisations de programmes.	Dépenses ordinaires.	Investissements, autorisations de programmes.
Actions dans les milieux naturels.....	2 620	18 250	5 000	54 260
Traitement des agressions.....	7 683	39 450	3 956	37 183
Patrimoine écologique.....	22 688	23 336	23 812	29 830
Amélioration du cadre de vie..	6 413	28 450	10 508	57 663
Information, formation.....	10 557	4 450	11 908	5 910
Recherche	829	29 634	1 437	27 601
Totaux	50 894	142 960	56 607	202 831

b) Les dotations des autres Ministères.

Le montant des autorisations de programme consacrées à la Protection de la Nature et de l'Environnement par les Ministres autres que celui de la Culture et de l'Environnement, s'élève à 1 265 millions de francs pour 1978.

On trouvera, page suivante, la répartition de ces crédits par ministère et par programme. Pour évaluer à sa juste mesure l'importance de cette somme, il faut considérer son évolution depuis 1975 :

Dotations des autres ministères (en millions de francs) :

1975	1 521
1976	1 486
1977 :	
Prévisions initiales	1 336
Réellement affectés	1 272
1978	1 265

La dégradation de cette dotation a donc été constante ces quatre dernières années, en francs courants : de 1977 à 1978, cette dotation diminue de 71 millions de francs. Cela minore d'autant la croissance des crédits du Ministère de l'Environnement.

Ce fait est d'autant plus grave que le Ministère renvoie volontiers ses censeurs éventuels à la considération de ce budget interministériel de l'Environnement pour se disculper de la minceur de ses crédits propres !

Il semble qu'en cette affaire le Gouvernement joue à reprendre d'une main ce qu'il ne donne d'ailleurs pas de l'autre puisque — nous l'avons signalé au début de ce rapport — les crédits affectés au Ministère de l'Environnement n'ont guère progressé depuis 1975.

Répartition par programmes PNE des crédits
(Autorisations de programme)

PROGRAMMES	BUDGETS									
	Agriculture.		Culture.		Education. Universités.		Equipement.		Intérieur.	
	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978
1. Actions dans les milieux naturels.										
Eaux continentales	33,86	37,01	•	•	•	•	9,63	9,76	54,48	66,82
Eaux marines	•	•	•	•	•	•	2,82	2,50	•	•
Atmosphère	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Sol	22,45	20,65	•	•	•	•	0,45	3,80	•	•
Total	56,31	57,66	•	•	•	•	13,13	16,06	54,48	66,82
2. Traitement des agressions provenant du système de production-consommation.										
Actions sur les agressants.	19,20	12,20	•	•	•	•	•	•	•	•
Réduction des agressions...	116,40	104,15	•	•	•	•	•	•	108,98	133,78
Total	135,60	116,35	•	•	•	•	•	•	108,98	133,78
3. Patrimoine écologique.										
Sites et monuments naturels	8,80	11,00	10,87	11,27	•	•	•	•	•	•
Systèmes rares et fragiles..	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total	8,80	11,00	10,87	11,27	•	•	•	•	•	•
4. Amélioration du cadre de vie.										
Cadre de vie urbain	•	•	2,35	2,50	•	•	216,17	224,22	27,24	33,47
Cadre de vie rural	83,83	83,50	•	•	•	•	74,36	87,02	•	•
Développement d'activités d'animation ou de nature.	•	4,20	•	•	•	•	•	•	•	•
Total	83,83	87,70	2,35	2,50	•	•	290,53	311,24	27,24	33,47
5. Information, formation et actions de soutien.										
Information, formation.....	•	•	•	•	92,25	82,23	•	•	•	•
Total	•	•	•	•	92,25	82,23	•	•	•	•
Totaux par Ministère	284,54	272,71	13,22	13,77	92,25	82,23	303,66	327,30	190,70	234,05

budgetaires visés par les dispositions de l'article 6.
 en millions de francs.)

BUDGETS

DATAR		Jeunesse et sport.		Tourisme.		Transports.		Travail et santé.		TOTALS par programmes.	
1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978
»	»	»	»	»	»	0,10	0,11	»	»	98,30	113,70
»	»	»	»	»	»	5,55	5,89	»	»	8,37	8,39
»	»	»	»	»	»	0,13	0,95	»	»	0,13	0,95
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22,90	24,45
»	»	»	»	»	»	5,78	6,95	»	»	129,70	147,49
»	»	»	»	»	»	28,14	34,24	»	»	47,34	46,44
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	225,38	237,91
»	»	»	»	»	»	28,14	34,24	»	»	272,72	284,35
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19,67	22,27
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19,67	22,27
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	245,76	260,19
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	158,19	170,52
76,25	81,52	248,50	182,00	4,06	5,29	»	»	25,20	25,30	354,01	293,31
76,25	81,52	248,50	182,00	4,06	5,29	»	»	25,20	25,30	757,96	729,02
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	92,25	82,23
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	92,25	82,23
76,25	81,52	248,50	182,00	4,06	5,29	33,92	41,19	25,20	25,30	1 272,30	1 265,36

La dégradation constante des crédits réservés par le Ministère de l'Agriculture à la protection de l'Environnement doit être particulièrement déplorée car c'est ce Ministère qui est chargé de la protection de la forêt française.

Le Ministère de l'Intérieur, qui apporte une aide complémentaire aux communes en matière de traitement des ordures ménagères, ne consacrera pas à la protection de l'Environnement en 1978 — et malgré une augmentation pour 1977 — autant de crédits qu'en 1976.

Rappel des crédits budgétaires P N E (Protection de la Nature et de l'Environnement) des Ministères de (autorisations de programme en millions de francs) :

L'Agriculture :

1976	372,5
1977	284,5
1978	272,7

L'Intérieur :

1976	283,5
1977	190,7
1978	234,7

II. — LES ACTIONS

Si les crédits d'actions dégagés pour 1978 sont estimables, la faiblesse de ceux qui l'avaient été pour 1977 n'a pas permis d'entreprendre des interventions significatives durant cette année. Les actions antérieures ont été juste poursuivies, et ceci dans l'ensemble des secteurs.

A. — Bilan de l'œuvre législative.

L'activité législative en matière de Protection de l'Environnement a été très intense ces deux dernières années.

En voici une rapide récapitulation :

- 1° Loi du 14 mai 1975 relative au permis de chasser ;
- 2° Loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux ;
- 3° Loi du 7 juillet 1976, relative à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion ;
- 4° Loi du 7 juillet 1976 relative à la prévention et à la répression de la pollution de la mer par les opérations d'incinération ;
- 5° Loi du 1^{er} juillet 1976 relative à la Protection de la Nature ;
- 6° Loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la Protection de la Nature ;
- 7° Loi du 12 juillet 1977 sur le contrôle des produits chimiques.

A cet important travail législatif ne répond pas toujours une égale ardeur des services ministériels dans la rédaction des décrets d'application.

Un effort sensible en ce domaine a néanmoins été accompli depuis l'arrivée de M. d'Ornano à la tête du Ministère de la Culture et de l'Environnement.

Il reste cependant beaucoup à faire pour que l'ensemble des lois visant à la Protection de la Nature puisse être réellement mis en œuvre.

Le tableau suivant permet d'en prendre un rapide aperçu :

INTITULE DE LA LOI et date de sa promulgation.	TEXTES PUBLIES	INDICATIONS sur les textes à paraître.
Permis de chasser (14 mai 1975).	Tous les textes d'application ont été pris.	
Elimination des déchets (15 juillet 1975).	<p>Décret du 25 mai 1976 portant création du Comité national pour la récupération et l'élimination des déchets.</p> <p>Décret du 25 mai 1976 relatif à l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets.</p> <p>Décret du 7 février 1977 portant application des dispositions concernant les collectivités locales édictées à l'article 12 de la loi du 15 juillet 1975.</p> <p>Circulaire du 18 mai 1977 relative au service d'élimination des déchets des ménages (application du titre IV de la loi du 15 juillet 1975).</p>	<p>Au contreseing :</p> <p>— décret relatif aux informations à fournir sur les déchets générateurs de nuisances (art. 8).</p> <p>En préparation :</p> <p>— décret organisant la récupération des huiles usagées (art. 20) ;</p> <p>— décret réglementant l'élimination des déchets dangereux (art. 9) ;</p> <p>— décret réglementant la fabrication des papiers neufs (art. 16).</p>
Répression de la pollution marine par des opérations d'immersion (7 juillet 1976).		Le décret d'application des articles 4 et 5 sur les autorisations d'immersion est prévu pour fin 1977.
Répression de la pollution marine par des opérations d'incinération (7 juillet 1976).		Le décret d'application des articles 2 et 3 sur les autorisations d'incinération est prévu pour fin 1977.
Protection de la nature (10 juillet 1976).	Trois décrets d'application de l'article 2 (J. O. du 10 juillet 1977 et du 13 octobre 1977), un décret d'application de l'article 5 (J. O. du 10 octobre 1977), cinq décrets d'application de l'article 42 (J. O. des 17 juillet 1977 et 10 juillet 1977).	Sont en préparation les décrets d'application des articles 3 et 4, 6 et 7, 16 à 27, 33.
Installations classées (19 juillet 1976).	Décrets des 29 décembre 1976 et 19 janvier 1977 : Conseil supérieur des installations classées.	Sont en préparation les décrets d'application des articles 27 et 28.
Contrôle des produits chimiques (12 juillet 1977).		

B. — Les différentes formes de lutte contre les pollutions.

Peu d'innovations ont marqué, cette année, les actions de lutte contre les pollutions industrielles et atmosphériques. L'objectif d'une amélioration des procédures d'élimination des déchets a été retenu, sans être, pour l'instant, suivi de beaucoup d'effets.

1. — LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES

a) *Les actions par contrat.*

Rappelons que deux types d'action sont menées auprès du secteur industriel : *les contrats de branche* bénéficient d'une participation financière de l'Etat, alors que la réalisation des *programmes de branche* est entièrement remise à la charge du secteur industriel ; le rôle de l'Etat se borne à proposer les normes souhaitables à respecter, et à déterminer, en accord avec les branches professionnelles, l'échéancier prévu pour les atteindre.

1° Contrats de branche.

Six contrats de branche ont été signés à ce jour : un en 1972 avec l'industrie de la pâte à papier, un autre en 1973 avec la sucrerie de betteraves, trois en mars 1975, ceux de la distillerie, de la levurerie et de la féculerie, et un le 8 septembre 1977 avec les industries du lavage de laine.

Les contrats conclus antérieurement : les actions poursuivies dans le cadre des cinq premiers contrats ont été présentées par votre rapporteur l'an dernier, et peu d'éléments nouveaux sont intervenus dans leur accomplissement depuis lors ; les services de l'Environnement ont, cependant, signalé à votre rapporteur que les difficultés économiques affectant la branche des pâtes à papier ont amené, pour certaines usines, des retards dans l'exécution du contrat. Rappelons que ces contrats ont rencontré, dans les branches où ils ont été signés, un accord assez général, puisque le Ministère de l'Environnement nous a indiqué qu'ils avaient été conclus par 90 % des producteurs français de pâte à papier, par la totalité des sucreries, des distilleries, des levureries et des féculeries.

Le contrat « Lavage de laine » : pour le contrat de branche « Lavage de laine », signé le 8 septembre 1977 entre le Ministère

de la Culture et de l'Environnement et les fédérations françaises du peignage et du lavage de laines, on nous a indiqué que le coût total des investissements nécessaires est estimé à 40 millions de francs, et que le programme actuellement entrepris s'achèverait au plus tard le 1^{er} juillet 1981.

Rappelons que la vingtaine d'établissements procédant au lavage ou au peignage de laine sont concentrés, pour la plus grande part, dans la région de Lille-Roubaix-Tourcoing.

Les contrats en préparation : les deux projets de contrats en cours de négociation touchent les industries du délainage et celles de la mégisserie.

Le Ministère entend borner là son action en matière de « programme de branche », car les aides de l'Etat doivent rester exceptionnelles et se limiter aux branches éprouvant le plus de difficultés à dégager les crédits nécessaires à la lutte contre la pollution. Pour les autres branches, c'est le principe « pollueur-payeur » qui doit prévaloir.

2^e Programmes de branche.

Les programmes de branche actuellement en cours concernent les :

- cimenteries ;
- traitements de surface ;
- centrales d'enrobage à chaud ;
- rejets de mercure par les ateliers d'électrolyse de chlorures alcalins ;
- plâtrières ;
- industries des papiers et cartons ;
- équarrissages.

Le terme fixé à l'ensemble de ces programmes se situe en 1980 et 1981.

2. — LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

La lutte contre cette forme de pollution, à laquelle sont particulièrement sensibles les habitants des métropoles urbaines, s'exerce par le double jeu de la prévention et de la réduction des émissions de polluants.

Cette politique s'appuie sur des actions de recherche et de surveillance de l'état du milieu.

Le programme de surveillance de la qualité de l'air, établi en juillet 1973, a été complété en mai 1976. Il prévoit la mise en place de quatre types de dispositifs :

- réseaux d'alerte ;
- réseaux de surveillance ;
- réseau national de référence ;
- banque de données de la pollution atmosphérique.

Des actions sur les *sources* de pollution sont menées en direction :

- des industries ;
- des installations de combustion ;
- des véhicules.

3. — L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Un inventaire national des déchets industriels est en cours ; il comprend des études par branche, par matériaux et des inventaires régionaux.

La connaissance précise des déchets industriels, obtenue grâce à cet inventaire, permettra d'évaluer les capacités de traitement encore nécessaires, de déterminer les implantations les plus judicieuses, de préciser les possibilités de récupération offertes et de rechercher la mise en œuvre de technologies de production « sans déchets ».

L'Agence nationale pour l'élimination et la récupération des déchets se met progressivement en place, sous la présidence de M. Rausch, maire de Metz. Il reste à déterminer plus précisément quelles seront ses ressources financières.

C. — La protection du patrimoine naturel.

La réduction des nuisances dont nous venons de faire un rapide tour d'horizon a pour but de réparer les erreurs du passé. Pour ménager l'avenir, il convient de préserver les espaces naturels encore vierges de tout aménagement. Le Conservatoire du littoral est le plus récent instrument de cette politique, alors que les parcs nationaux et régionaux, initiatives plus anciennes, subissent actuellement les revers de leur grand succès.

1. — LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Le Conservatoire est chargé de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et des rivages lacustres ; il procède, pour ce faire, à des acquisitions de terrains ou de droits immobiliers. Le dynamisme de son action dépend donc étroitement de ses crédits. Telle est d'ailleurs bien la conception du Président de la République qui a indiqué, lors de la dernière réunion du conseil d'administration du Conservatoire, le 8 février 1977, qu'il conviendrait que son budget soit doublé en 1978.

Ce budget se montait à 21,5 millions de francs en 1977. Le niveau des crédits alloués au Conservatoire pour 1978 n'est pas encore connu avec précision. Il faudra, en toute hypothèse, poursuivre un effort financier persévérant pour satisfaire aux objectifs du VII^e Plan, qui visent à obtenir l'acquisition par le Conservatoire de 10 000 hectares. Nous en sommes aujourd'hui à 1 594 hectares, répartis comme suit :

	SURFACE	LINEAIRE	PRIX
	(Hectares.)	de côte.	(Francs.)
		(Kilomètres.)	
Pas-de-Calais, <i>Camiers</i> (dunes).....	195	2	3 023 000
Bouches-du-Rhône, <i>La Palissade</i>	710	3	4 149 000
			(4 millions à payer en 1978).
Haute-Savoie, <i>Roc-de-Chère</i>	32	0,6	348 000
Seine-Maritime, <i>Saint-Valéry-en-Caux</i> ...	6	0,2	173 000
Charente-Maritime, <i>Brouage</i>	79	2,6	583 000
Corse-du-Sud, <i>Roccapina</i>	510	5	2 020 000
Loire-Atlantique, <i>Pierre-Attelée</i>	20	0,8	1 500 000
Manche, <i>Saint-Rémy-des-Landes</i>	27	1	(482 000) (payés par le ministère de la Qualité de la vie).
Var, <i>Donation Foncin</i>	15	0,5	400 000
	1 594	15,7	12 683 000

Dont 12 201 000 F payés par le Conservatoire, prix moyen : 0,80 F le mètre.

Quinze opérations, portant sur 1 676 hectares et correspondant à 43 millions de francs, sont en cours de négociation.

2. — LES PARCS NATIONAUX ET RÉGIONAUX

a) *Les parcs nationaux.*

Cinq parcs nationaux ont été créés depuis 1963 :

- La Vanoise ;
- Port-Cros ;
- Pyrénées occidentales ;
- Cévennes ;
- Ecrins.

Quatre projets sont en préparation ; ce sont les parcs nationaux de :

- Mercantour ;
- Ariège ;
- Guadeloupe ;
- îles d'Hyères.

Deux autres projets sont envisagés aux îles Chausey et en Guyane.

Mais aucune création nouvelle n'est intervenue depuis 1973 (parc national des Ecrins).

Il conviendrait donc d'accélérer les procédures préalables à l'ouverture des nouveaux parcs cités pour mieux répartir l'afflux considérable des visiteurs qui constitue la principale difficulté des parcs nationaux à l'heure actuelle.

b) *Les parcs naturels régionaux.*

Ils sont au nombre de vingt en 1977 (une note de présentation de chacun de ces parcs figure en annexe de ce rapport).

Sont à l'étude les parcs du Marais poitevin et de l'Ardenne.

Dans le cadre du budget pour 1978, l'Etat vient de prendre l'engagement d'aider au fonctionnement de ces parcs régionaux au-delà des trois premières années de leur création (cette aide se bornait là auparavant).

Une ligne budgétaire spécifique a été créée à cet effet. C'est là une initiative opportune qui était souhaitée de longue date par tous les présidents de parcs régionaux. Ses résultats concrets en

sont moins heureux puisqu'à cette ligne budgétaire sont affectés 7 millions de francs pour 1978 alors que l'Etat contribuait pour 13 millions de francs à ce fonctionnement en 1977. Il a certes été prévu que cette diminution serait compensée, en cours d'année, par le F I A N E, mais des affirmations plus précises doivent être données en ce domaine. La Fédération nationale des parcs régionaux s'est, d'ailleurs, déjà exprimée en ce sens.

Il serait également nécessaire que l'aide de l'Etat, loin d'être simplement maintenue, soit progressivement *accrue* pour répondre à l'augmentation du nombre des parcs régionaux dont le nombre s'accroît chaque année.

Il conviendrait enfin que soit élaboré un statut des personnels de ces parcs qui, seul, permettrait de remédier aux différences de situation que l'on constate d'un parc à l'autre.

III. — LES AGRESSIONS NON TRAITEES

Votre rapporteur a souhaité insister, dans le cadre de son rapport budgétaire, sur deux formes de nuisances persistantes, et devant lesquelles les pouvoirs publics en général, et les élus locaux en particulier, sont actuellement désarmés : ce sont les problèmes soulevés par le bruit et l'affichage « sauvage ».

A. — Le bruit.

De tout temps il y a eu un rapport évident entre le bruit et la peur.

Les Anciens pensaient que le bruit était la source d'une puissance mauvaise.

Ainsi les Assyriens croyaient que des divinités maléfiques produisaient des bruits et causaient tremblements de terre et orages.

Pendant longtemps, le bruit a été un instrument de guerre. Un groupe de soldats romains était exclusivement chargé de faire du bruit pour effrayer l'ennemi et jeter la confusion dans ses rangs.

Si le bruit est un fléau sous-estimé de la vie moderne, il n'était pas absent des conditions de vie de nos ancêtres. C'est le roi Dagobert qui, au VII^e siècle, a pris le premier édit contre le bruit.

Au XIV^e siècle, un poète flétrissait en ces termes les forges et enclumes des villages :

« Que Dieu maudisse ces gâcheurs de sommeil. »

Mais M. Hans Herman, directeur de l'Institut de psychologie de Berlin-Ouest, estime que « la situation acoustique du monde, tant de jour que de nuit, n'a cessé d'empirer ».

En effet, les développements des techniques ont été grands créateurs de sons les plus divers, par la multiplication des machines complexes et l'intensification des trafics ferroviaires, routiers et aériens. La mécanisation de l'agriculture, la diffusion des appareils

ménagers, le perfectionnement des postes de radio et de télévision, tout cela concourt à dégrader notre environnement acoustique.

Les matériaux modernes de construction, comme le béton, loin de nous protéger des bruits ambiants, les conduisent fidèlement.

Voici le niveau sonore des divers bruits qui nous sont familiers (en décibels) :

Voix chuchotée	20
Musique diffusée dans certains points de vente	50 à 60
Axes de gros trafic	70 à 80
Scies mécaniques	100 à 110
Marteaux pneumatiques	120 à 130
Avions à réaction	130 à 140

Les effets des bruits sur l'organisme peuvent être extrêmement dangereux. L'intensité maximale des bruits qui peuvent être entendus sans léser l'oreille est de 90 décibels. Au-delà, on constate une atteinte aux voies auditives. Les bruits peuvent également engendrer des effets néfastes sur le psychisme : fatigue, perturbation de la mémoire, du sommeil, troubles du caractère. On a, d'autre part, estimé que 11 % des accidents du travail étaient provoqués par des nuisances sonores.

Après l'esquisse d'un aussi sombre tableau, il nous faut considérer quelles mesures positives pourraient être prises pour prévenir les multiples dommages engendrés par le bruit.

La difficulté de la lutte contre le bruit, nuisance fugace et multiforme, explique en partie la faible ampleur des mesures qui ont été arrêtées.

Voici le bilan des actions récentes menées en ce domaine, tel qu'il a été établi par les services du Ministère :

• Lors de sa séance du 22 décembre 1976, le Comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement, sur proposition du Ministre de la Qualité de la Vie, a adopté une série de vingt mesures. Les dispositions réglementaires prévues ressortissent de la responsabilité de plusieurs départements ministériels et notamment du Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire, qui établit actuellement un arrêté concernant l'isola-

tion acoustique des bâtiments d'habitation à l'égard des bruits extérieurs et à l'adaptation des prescriptions d'urbanisme à définir en application du Code de l'urbanisme, modifié par la loi n° 76-1285 du 31 décembre 1976, et du décret n° 77-755 du 7 juillet 1977.

• Le Ministère de la Culture et de l'Environnement participe activement, avec le Ministère de l'Intérieur et de la Défense (Gendarmerie nationale) à la création de brigades de contrôle technique chargées de faire respecter les prescriptions acoustiques du Code de la route : un transfert d'autorisation de programme d'un montant de 1 250 000 F permettra la constitution en 1977 de 14 brigades supplémentaires portant ainsi le total des équipes constituées à 72 (37 pour la police, 35 pour la gendarmerie).

• Pour assurer une meilleure connaissance de la réglementation, de la nature des infractions et de l'importance des peines encourues, le Ministère de la Culture et de l'Environnement poursuit une campagne itinérante de formation des agents municipaux, préfectoraux ainsi que des agents de la force publique. La sensibilisation de ces personnels à la lutte contre le bruit est complétée par une aide financière, sous forme de subventions accordées aux municipalités désireuses d'acquérir du matériel (sonomètres-tachymètres).

• Certaines actions de la lutte contre le bruit relèvent des décisions prises au niveau international et plus particulièrement dans le cadre de la Communauté économique européenne. L'arrêté du 15 septembre 1977 abaisse les niveaux sonores autorisés pour les véhicules routiers à quatre roues mis en circulation à compter de 1980-1982. Pour les véhicules à deux roues et en l'absence de directive communautaire, il est prévu de modifier au plan national les normes de réception à compter de 1979.

• L'arrêté du 15 avril 1977 dispose l'obligation pour les aéro-nefs à hélice de moins de 5 700 kg certifiés de navigabilité à compter du 1^{er} janvier 1980 d'être munis d'un certificat individuel de limitation de nuisances.

• En ce qui concerne les appareils de grande diffusion, un projet d'arrêté relatif aux bruits émis par les tondeuses à gazon a été notifié à la Communauté économique européenne en décembre 1976. En l'absence de directive communautaire, les dispositions de ce texte seront mises en application à compter du 1^{er} octobre 1978. En concertation avec le Ministère de l'Industrie,

du Commerce et de l'Artisanat, le Secrétariat d'Etat à la Consommation et en liaison avec les organismes professionnels concernés, trois projets d'arrêtés relatifs à l'affichage des niveaux sonores émis par certains appareils électrodomestiques sont en cours d'élaboration.

• Le Ministère de la Culture et de l'Environnement poursuit la réglementation des engins de chantier et prépare les arrêtés modificatifs nécessaires pour que tous les compresseurs, groupes électrogènes, engins à moteur thermique fabriqués à compter du 1^{er} mars 1978 soient obligatoirement insonorisés lorsqu'ils sont destinés à être utilisés en plein air.

• En 1978, le Ministère de la Culture et de l'Environnement s'attachera à ce que les mesures approuvées lors du Comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement soient effectivement mises en œuvre afin que leur effet bénéfique puisse être ressenti à court terme. -

On voit qu'au total aucune action décisive, ni sur le plan national ni sur le plan européen, n'a été entreprise pour lutter contre le bruit. Certes, nous l'avons noté, cette lutte et les formes à lui donner sont difficiles à élaborer.

Il reste qu'on retire des indications fournies le sentiment que cette action est menée par plusieurs ministères à la fois, sans coordination ni objectifs communs. Il conviendrait sans doute de concevoir une politique globale, qui associerait les différents Ministères intéressés, et qui pourrait être entreprise sous l'égide d'un - Monsieur Bruit -

Des campagnes d'information sur la nocivité des niveaux sonores trop intenses, pourraient également être utilement menées : dès l'école, les enfants devraient être sensibilisés à ce problème, notamment par l'utilisation de moyens audio-visuels. Puis un plus large public pourrait être atteint par voie de presse, de radio et de télévision, comme cela a déjà été fait dans plusieurs pays étrangers. Enfin, des dispositions précises devraient renforcer l'insonorisation des immeubles d'habitation et des ateliers industriels (comme cela a été fait à l'usine Saviem de Caen, pour ne citer que cet exemple).

B. — L'affichage.

Chacun connaît les méfaits engendrés par la multiplication des affiches et inscriptions diverses qui resurgissent promptement dès qu'un mur a été — à grands frais — rendu à sa blancheur originelle. C'est sans doute là l'expression d'un besoin irrépressible qu'il ne convient pas de nier, mais de canaliser.

En effet, la lutte pour une plus grande protection de notre environnement doit également prendre en compte cette dégradation quotidienne et omniprésente du milieu urbain.

Deux propositions de loi sur l'affichage ont déjà été déposées au Sénat, l'une par MM. Palmero et Cathala, l'autre par le groupe socialiste.

Lors de son audition par votre Commission des Affaires culturelles, M. d'Ornano a annoncé le prochain dépôt devant le Parlement d'un projet de loi portant sur le même sujet.

L'examen de ces textes sera l'occasion de développer plus amplement ce problème et les mesures qu'il convient de lui apporter. Qu'il nous soit cependant permis de rappeler l'urgence que présente son règlement.

DISCUSSION EN COMMISSION

Au terme du rapport présenté par M. Hubert Martin, *M. Maurice Vérillon* est intervenu pour approuver l'accent mis par celui-ci sur les pollutions acoustiques et visuelles.

Il a attiré l'attention de la commission sur la dégradation des crédits accordés par l'Etat au fonctionnement des parcs naturels régionaux : cette diminution de 13 à 7 millions de francs, de 1977 à 1978, ne peut qu'amoindrir la portée de l'engagement pris par l'Etat d'aider continûment au fonctionnement de ces parcs.

Certes, les établissements publics régionaux doivent également contribuer à soutenir ces parcs, mais tous ne participent pas aux syndicats mixtes de gestion.

Il a donné l'exemple du parc régional du Vercors, qu'il préside, dont la gestion est rendue difficile par sa situation géographique.

M. Pierre Petit s'est félicité que les crédits alloués au Ministère de l'Environnement soient cette année plus substantiels ; mais il a vivement déploré que les crédits affectés à la Protection de la Nature par les autres Ministères soient en baisse de 71 millions de francs. Il a rappelé que le Ministère de l'Agriculture, en particulier, avait en charge le patrimoine forestier français ; chaque année, ce sont 30 000 à 40 000 hectares de forêts qui disparaissent sur l'effet du feu.

Il faut donc impérativement mener une action de prévention plus efficace à l'encontre des incendies.

M. Petit a cité l'exemple d'une forêt de la Nièvre qui a été ravagée par le feu ; les moyens de secours n'ont pu y avoir seulement accès, du fait du mauvais entretien des chemins forestiers.

Les difficultés soulevées dans le milieu rural par les décharges sauvages sont considérables. L'Etat n'apporte guère de soutien à l'édification des usines d'incinération, qui constituent une lourde charge pour les communes et les départements.

Les décharges contrôlées requièrent de lourds investissements annuels. Il y aurait donc lieu d'établir une parafiscalité en ce domaine pour que les différents pollueurs financent réellement l'assainissement.

Le *président Eeckhoutte* s'est joint à M. Petit pour regretter la diminution des crédits consacrés par les divers Ministères à l'Environnement.

Enfin, *M. Habert* a critiqué la dispersion des actions menées contre le bruit.

CONCLUSIONS

Votre Commission des Affaires culturelles voit avec satisfaction les crédits du Ministère de l'Environnement être substantiellement augmentés. Elle regrette cependant que les autres Ministères diminuent encore les crédits qu'ils affectent, pour diverses actions, à la Protection de la Nature, et entend que cette dégradation ne soit plus à constater à l'avenir. Elle relève en effet que la dotation budgétaire *totale* (Environnement et autres Ministères) est passée de 1 707 millions de francs en 1975 à 1 623 millions de francs en 1978, et ceci en francs courants.

Sous réserve de cette observation, votre Commission des Affaires culturelles a, conformément aux conclusions du rapporteur, donné un avis favorable à l'adoption des crédits du Ministère de la Culture et de l'Environnement (section Environnement).

ANNEXES

ANNEXE I

PRESENTATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX

Conformément aux chartes qu'ils se sont données, tous les parcs naturels régionaux poursuivent les objectifs suivants :

- développer l'activité économique (agriculture et artisanat notamment) et participer à la revitalisation sociale du territoire (maintien des services, création d'emplois, animation locale) ;
- éduquer l'homme moderne à la compréhension des équilibres naturels :
 - par l'initiation à la nature et à l'environnement ;
 - par le contact entre ruraux et citadins ;
 - par la promotion d'activités récréatives de pleine nature ;
 - par la découverte des richesses de la culture rurale grâce à la mise en place de structures permanentes d'animation au service des collectivités locales et des associations ;
- protéger la qualité exceptionnelle du paysage, du patrimoine architectural, de la faune et de la flore ;
- accueillir dans la France rurale, Français et étrangers à la recherche, pendant leur période de loisirs, d'une véritable récréation.

Voici énumérées ci-dessous les caractéristiques et les réalisations prédominantes de chacun des parcs naturels régionaux :

Armorique : des monts d'Arrée à l'estuaire de l'Aulne, de la presqu'île de Crozon à l'archipel d'Ouessant 65 000 hectares sur lesquels résident 33 000 habitants et qui illustrent bien la variété des paysages de cette région.

Quelques réalisations : le Centre permanent d'initiation à l'environnement de Saint-Eloy, les écomusées d'Ouessant et des monts d'Arrée, la Maison de l'aliment traditionnel breton, à la Feuillée.

Activités : de pleine nature (équitation, voile), développement de l'artisanat (gîtes artisanaux), protection des races locales (chevaux « postiers bretons », moutons d'Ouessant).

Brière : c'est un parc péri-urbain (Saint-Nazaire) constitué en son centre par le marais de la Grande Brière, propriété indivise de ses habitants.

Réalisations : atelier d'aide architectural de Camerun, chaumière briéronne à Fedrun, maison de l'éclusier à Rozé, écomusée de Kerhinet.

Activités : remise en état des canaux, relance de l'élevage extensif sur le marais, assistance architecturale.

Bretagne : formé du Pays de Caux, du Val-de-Seine, du Roumois et du Marais Vernier, ce parc est aussi un parc péri-urbain (Le Havre, Rouen).

Réalisations : maison des métiers de Bourneville, base de plein-air de Jumièges, réserve naturelle des Manneville.

Activités : préservation de la structure bocagère, relance des marchés aux fruits, formation d'instituteurs à la pédagogie de l'environnement.

Camargue : situé dans le delta du Rhône sur 85 000 hectares entre le Grand et le Petit Rhône.

Réalisations : centre d'accueil et d'information de Ginès, musée Camarguais.

Activités : entretien du paysage, information du public dans un but de protection du milieu.

Corse : 150 000 hectares avec une large façade maritime et d'imposants massifs montagneux.

Réalisations : réserve maritime de Scandola, maison de la Mer, village de vacances de la forêt d'Aitone.

Activités : protection du milieu naturel (lutte contre l'incendie, surveillance de la nidification des balbuzards), relance d'activités agricoles locales (chataigniers, bergeries, ski de fond).

Forêt d'Orient : en Champagne humide, constitué de plateaux couverts de cultures entourant forêts, pâturages et étangs.

Réalisations : base de plein-air du lac de la Forêt d'Orient, parc animalier et réserve ornithologique.

Activités : de plein-air et découverte du milieu (sentier écologique, randonnées guidées).

Haut-Languedoc : à 50 kilomètres de la Méditerranée, ce massif enserré dans ses vallées et ses montagnes des contrastes saisissants (Montagne noire, Sidobre).

Réalisations : maison du Luthier, école d'escalade de Mons-la-Trivalle, base de loisirs de la Salvetat, ferme modèle du Prat-Alaric.

Activités : initiation à la musique destinée aux jeunes ruraux, promotion des produits locaux, formation de jeunes ruraux au métier de guide-moniteur.

Landes de Gascogne : ce parc suit le cours de deux rivières landaises : la Grande et la Petite Leyre qui se jettent dans le bassin d'Arcachon.

Réalisations : écomusée de la Grande-Lande à Marquèze, centre permanent d'initiation à l'environnement du Teich, maison des artisans de Pissos et base de canoë-kayak à Commensacq.

Activités : initiation des scolaires et du grand public à l'environnement, artisanat du bois de pin (meubles), activités de pleine nature.

Lorraine : ce parc s'étend sur 185 000 hectares répartis en deux zones géographiques distinctes de part et d'autre de la métropole Lorraine (à l'Ouest, les côtes de Meuse et de Moselle et la plaine de la Woëvre, à l'est « Le Pays des Etangs »).

Réalisations : maison du sel à Marsal, maison des arts et traditions rurales à Hannouville-sous-les-Côtes, carrefour des jeunes à Beaumont.

Activités : promotion des produits locaux, tourisme équestre, protection du milieu (étangs du Lindre).

Lubéron : 120 000 hectares couvrant tout le massif du Lubéron du Calavon au Nord (Apt) jusqu'à la Durance au Sud. Ce massif demeuré à l'abri des atteintes de l'urbanisation a fait l'objet, durant la phase préparatoire à la création du parc, d'étude de plans d'occupation des sols sur toutes les communes, d'actions de consultation architecturale dans les mairies et de travaux des chantiers de jeunes dans un certain nombre de villages pour la réalisation d'une piscine, la mise en valeur d'un monument, le dégagement de ruines.

Saint-Amand-Raismes : 10 000 hectares de paysages ruraux dont 5 000 boisés appellent à la promenade et à la redécouverte de la nature, à moins de 40 kilomètres de Lille et à 15 kilomètres de la frontière belge.

Activités : équestres, nautiques et pédestres : partir des aires de pique-nique en forêt, sentiers balisés au départ des parkings et aires de jeux favorisent le délasserment.

Martinique : ce parc s'étend sur les deux tiers de l'île et rassemble les paysages les plus variés (montagne Pelée, presqu'île de la Caravelle, plages sablonneuses du sud).

Réalisations : maison de la forêt, jardin et maison de la botanique, réserve naturelle de la Caravelle, base nautique de Spontourne.

Activités : formation de jeunes au métier de guide-animateur, aide à l'artisanat local, randonnées et visites guidées.

Montagne de Reims : ce parc est situé dans un triangle formé par Reims, Epernay et Châlons-sur-Marne, et formé en grande partie de vignobles.

Réalisations : ce parc créé depuis peu (1976) est en train de procéder à la mise en place d'équipements (notamment maison de la forêt, maison de l'artisanat, écomusée de Champagne).

Activités : assistance architecturale, aide à l'équipement rural, initiation des scolaires à l'environnement.

Morvan : 173 000 hectares sur ce massif granitique de moyenne montagne aux sommets arrondis recouverts de forêts de feuillus et de résineux.

Réalisations : châteaux-refuges du Breuil et de la Croisette, mise en valeur des sites historiques.

Activités : animation culturelle et actions d'information (expositions), activités de plein-air.

Normandie-Maine : 234 000 hectares situés sur les départements de la Manche, de la Mayenne, l'Orne et la Sarthe, où le paysage est à forte dominance bocagère.

Réalisations : ferme du Chapitre (restauration d'un bâtiment traditionnel destiné à abriter la maison du parc), maison des métiers à Carrouges.

Activités : animation culturelle (expositions, théâtre, concerts) sports de plein-air, initiation à l'environnement (connaissance du bocage).

Pilat : ce parc qui doit son nom à un massif montagneux d'altitude moyenne constituant l'extrême nord des montagnes Cévenoles, est tout proche de Saint-Etienne

Réalisations : maison de l'eau à Marlhes, maison de la passementerie à Jonzieux, loyers de ski de fond, centre équestre à Pavezin.

Activités : relance de l'artisanat, accueil en milieu rural et ventes des produits fermiers, formation de jeunes ruraux au métier de guide.

Queyras : 60 000 hectares, 8 communes, 1 500 habitants, le parc couvre l'ensemble du massif, le long de la frontière italienne. La vie renaît par le développement du tourisme (ski de fond, randonnées d'été...), un tourisme familial qui constitue souvent une activité complémentaire au métier d'agriculteurs.

Récemment créé, le parc compte essentiellement parmi ses réalisations : le « Courrier du Queyras », la restauration des monuments majeurs (chapelles, croix, fours, fontaines...) des aménagements de villages (campings, parkings), le balisage de sentiers.

Les P. O. S. sont à l'étude. Des monographies sur l'architecture de chacun de ces hauts villages caractéristiques ont été effectuées.

Vercors : massif calcaire dressé au dessus des vallées de l'Isère, du Drac et de la Drôme.

Réalisations : maisons de la spéléologie à la Chapelle-en-Vercors, maison de la flore à Chamaloc, refuges pour randonneurs, auberge rurale, foyer de ski de fond.

Activités : randonnées pédestres et équestres, ski de fond, escalade et spéléologie, formation des jeunes ruraux au métier de guide, service de remplacement des agriculteurs animation culturelle.

Vosges du Nord : ce parc s'étend sur les départements de la Moselle et du Bas-Rhin et englobe la partie basse du Massif vosgien.

Réalisations : ce parc créé depuis peu (1976) ne compte que des équipements en cours de réalisation (maison du parc au château de la Petite Pierre, parc animalier de Schwarzbach, centre d'information à Bitche).

Activités : actions d'information et animation culturelle, activités de plein-air, assistance architecturale et paysagère.

Volcans d'Auvergne : il s'étend sur 281 000 hectares et 104 communes du Puy-de-Dôme et du Cantal. Haute terre volcanique au cœur de la France, le parc est, à travers l'héritage du passé, l'Auvergne ouverte sur l'avenir.

Premiers équipements réalisés, les maisons du parc et les guides édités présentent les richesses et les possibilités que le pays peut offrir à ses visiteurs : *Buron de Belles-Aygues, Maisons de l'Herbe, Guide du Puy-de-Dôme, Cartoguide Cantal, Découverte de la forêt en 13 étapes.*

En 1977, il y aura donc 20 parcs naturels régionaux.

Restent à l'étude les parcs du Marais poitevin et de l'Ardenne :

— en 1979, le parc du Marais poitevin - val de Sèvre - Vendée devrait voir le jour à la session de janvier des régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Ce parc, mis à l'étude début 1975, a donné lieu à une très large concertation sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Deux-Sèvres), une centaine de communes, les chambres consulaires de ces départements et les villes proches (Luçon, Saint-Maixent, Fontenay-le-Comte, Niort). Les deux établissements publics régionaux ont donné des crédits d'étude et suivent par leurs représentants aux séances du syndicat mixte d'étude du parc les travaux préparatoires à l'établissement de la charte constitutive.

— en 1979 ou 1980 devrait être créé le parc de l'Ardenne mis à l'étude au début de cette année, au nord du département, sur demande de la région Champagne-Ardenne où se trouvent aussi les parcs naturels régionaux de la Montagne de Reims et de la Forêt d'Orient.

— enfin, il faut citer les projets de parcs en région parisienne (vallée de Chevreuse, Vexin, Ile-de-France...) aucune mise à l'étude n'ayant encore été sollicitée officiellement par l'établissement public régional.

ANNEXE II

OUVRAGES CONSACRES AUX PROBLEMES DU BRUIT

Courrier de l'UNESCO, novembre 1976.

Un fléau sous-estimé, le bruit, par le docteur Paul Fleury, Comité de vigilance pour la protection de la santé, octobre 1977.

Chemin (Ph.), Dufy (B.) et Chemin (A.) « Aspects actuels des conséquences du bruit sur la fonction auditive », *Bordeaux médical, Mouvement médical*, 1972, 5, 14, 1629-1652.

Chemin (A.) et Chemin (Ph.) « Etude statistique des effets du bruit sur l'audition », *Revue française des Affaires sociales* 1972, 2, 71-115.

Davies R. D. « Effets physiologiques et psychologiques de l'exposition à un bruit de forte intensité », *Applied Acoustics*, 1968, 1, 3.

Grognot (P.) « Les effets du bruit sur l'organisme humain », *Horizons médicaux*, 1965, 120-125.

Groupe consultatif de l'OCDE sur la recherche en matière de transport, *Le bruit dû à la circulation urbaine, Une stratégie pour l'amélioration de l'environnement*, OCDE, Paris, octobre 1971.

Chapon (A), Pachiaudi (G.), Vallet (M.), Alexandre (A.), *Perturbations du sommeil par le bruit chez l'habitant, étude des moyens d'évaluation*, CERN, juillet 1972.

Foret (J.), *Sommeil et horaires de travail irréguliers* (thèse), Université des sciences et techniques de Lille, mai 1973, p. 103.